

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. François Lefort*

*Date de dépôt : 22 septembre 2011*

## **Interpellation urgente écrite** **Abattage des arbres de St-Antoine: est-ce vraiment nécessaire?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Ville de Genève se propose de faire des aménagements sur le Bastion de St-Antoine (1) et ses alentours et de construire des réseaux de collecteurs sur le même site.

Prétextant de la dangerosité du Bastion de St-Antoine, la Ville de Genève se propose d'abaisser le terrain de 50 cm par rapport à l'existant, ce qui nécessitera la construction d'un nouveau réseau de collecteurs.

La dangerosité du Bastion de St-Antoine semble encore être augmentée « par le délabrement du revêtement de sol,... l'état sanitaire préoccupant des arbres, un éclairage obsolète et non sécurisant, la nécessité de prendre en compte des besoins spécifiques en lien avec l'utilisation du site (manifestations, course de l'escalade, fête de la musique, etc.). » (1)

Par ailleurs le Service des espaces verts de la Ville de Genève a déposé, en 2008, une requête en autorisation pour abattage qui a été acceptée par les services de l'Etat de Genève, et, depuis juin 2010, l'accès au Bastion de St-Antoine est fermé car l'état des arbres est décrit comme étant « extrêmement dangereux » (1).

On pourrait s'étonner que la dangerosité du parapet du Bastion de St-Antoine se soit propagée à un point alarmant aux arbres du même Bastion et que ces arbres soient soudain devenus tous extrêmement dangereux. Ces arbres, quarante-trois robiniers seront abattus et remplacés par trente-trois nouveaux sujets (trente-deux tilleuls et un micocoulier)

Le Bastion de St-Antoine est un site archéologique extrêmement riche dès les couches superficielles. Des campagnes de sondage du Service Cantonal d'Archéologie ont montré que des vestiges apparaissent « à moins de 40 cm sous le niveau du sol actuel et qu'ils se poursuivent souvent en-dessous de 2m de profondeur » (2). Le Service Cantonal d'Archéologie émet « une réserve archéologique importante sur l'ensemble de l'esplanade ». Les travaux prévus d'abaissement du sol de 50 cm, de même que l'arrachage des souches de quarante-trois arbres puis la replantation en fosse de trente-trois arbres, vont détruire cette réserve archéologique.

L'association « Sauvons nos Arbres » remarque, à juste titre, que ce projet d'aménagement est coûteux (plus de 4,4 millions bruts) et que les questions de sécurité pourraient être réglées par un abaissement du cheminement le long du muret à 1m10, et non de toute l'esplanade, tout en permettant la préservation de trente-trois arbres en bonne santé.

Ce type d'intervention, plus légère, libèrerait ces investissements pour d'autres aménagements nécessaires ailleurs.

Le conseil d'Etat, dans ce cas comme dans d'autres, peut-il réfléchir urgemment à promouvoir, par le biais de son régime de surveillance et d'autorisation des abattages, une politique d'intervention plus légère, moins coûteuse financièrement et moins agressive pour le patrimoine arboré urbain, de façon à ce que des abattages massifs d'arbres sains ne mettent à bas ce patrimoine arboré et esthétique auquel la population est attachée ?

En d'autres mots, ne serait-il pas judicieux de renoncer à prolonger l'autorisation d'abattage des quarante-trois robiniers et de ne limiter cette autorisation qu'aux dix arbres malades ?

1. Rapport d'intervention planifiée SONDAGES SUR L'ESPLANADE DE SAINT-ANTOINE Janvier-février 2010
2. PR-861 2 février 2011 Proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 4 196 000 francs,